

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n° 25S0008 Services de télésurveillance et d'intervention dans les bâtiments communaux (Relance)- Avenant n°1

N° : VA_DEC2025_662
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L.2194-1, R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique

décidons

De conclure un avenant de prolongation avec la société NORD SURVEILLANCE, titulaire du lot unique du marché « Service de télésurveillance et d'intervention dans les bâtiments communaux » domiciliée à VILLENEUVE D'ASCQ (59650).

Le marché dont la désignation précède, est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

L'article 2.1 de l'acte d'engagement est modifié pour prendre en compte la répartition détaillée des prestations pour chacun des membres du groupement.

La répartition des prestations pour chaque membre du groupement sont modifiés dans les conditions les suivantes :

	Objet des prestations	Part (%)	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT	Montant minimum sur 4ans HT	Montant maximum sur 4 ans HT
	Montant total du marché	100%	50 000 €	180 000 €	200 000 €	720 000 €
Mandataire	Nord Surveillance	83,3%	41 650 €	149 940 €	166 600 €	599 760 €
Cotraitant n°1	SAS ARTEMIS	16,7%	8 350 €	30 060 €	33 400€	120 240 €

Le présent avenant prend effet à sa date de notification.

Imputation comptable : 6228 020 2200
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 30 septembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214181-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025